

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)

Un soutien croissant de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'agriculture biologique, c'est quoi ?

Exigences techniques

L'AB se définit comme un mode de production conciliant plusieurs facteurs :

Gestion durable et rationnelle des agrosystèmes



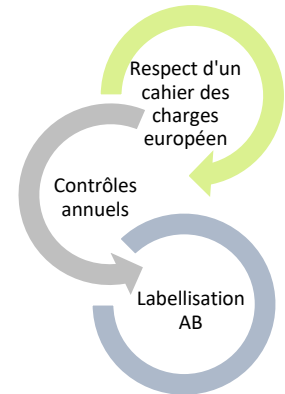
Production de qualité

Respect des équilibres naturels et de la biodiversité

Exigences réglementaires

La conversion en AB nécessite de satisfaire les exigences de la réglementation européenne en vigueur.

Cette dernière fixe un cahier des charges exigeant, dont le respect par les exploitants contrôlés chaque année par des organismes certificateurs donne le droit d'utiliser le label européen de l'eurofeuille et le label français « AB ».



Contexte institutionnel

Depuis les années 1990, la France s'est progressivement engagée dans une politique de soutien à l'agriculture biologique portée en étroite collaboration par le ministère de l'Agriculture et le ministère de la transition écologique. Cette politique associe de nombreux acteurs, du niveau local au niveau régional voire national, et regroupent des partenaires institutionnels, techniques, financiers ainsi que des porteurs de projets.

Le déploiement de ces politiques de promotion de l'AB s'inscrit ainsi dans une **démarche multi-acteurs** et **multithématique** puisque ces dernières ont vocation à agir sur l'ensemble de la « chaîne de valeur » de l'agriculture biologique :



Ces 6 axes constituent par ailleurs les objectifs spécifiques des programmes « Ambition bio » mis en œuvre depuis 2013 et poursuivant un ensemble d'objectifs chiffrés¹ à l'échelle nationale et qui cadrent la déclinaison de la politique régionale et locale.

Pertinence de la promotion de l'agriculture biologique sur le bassin Artois-Picardie

De nombreuses pressions s'exercent sur le bassin Artois-Picardie, qu'il s'agisse de pressions domestiques, industrielles ou agricoles. Ces dernières altèrent la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

S'agissant des pressions d'origine agricole, l'état des lieux mené en 2019 révèle une augmentation constante des pressions phytosanitaires sur le bassin : 33% des quantités vendues de produits phytosanitaires les plus impactant pour la ressource en eau entre 2012 et 2017 contribue à l'augmentation croissante des redevances « pollutions diffuses » perçues par l'Agence de l'eau. A titre de comparaison, ces mêmes quantités vendues de produits phytosanitaires diminue à l'échelle nationale.

+33% d'augmentation des quantités vendues de produits phytosanitaires les plus impactantes entre 2012 et 2017².

¹ On recense deux cycles de programme Ambitions bio (2013-2017 et 2017-2022). Ces derniers fixaient des objectifs de résultats : 15% des surfaces agricoles utiles (SAU) en bio et 20% de la restauration collective publique en bio en 2022. En complément, le Plan stratégique national (PSN) récemment approuvé par la Commission Européenne fixe l'objectif de 18% de la SAU en bio à l'horizon 2027.

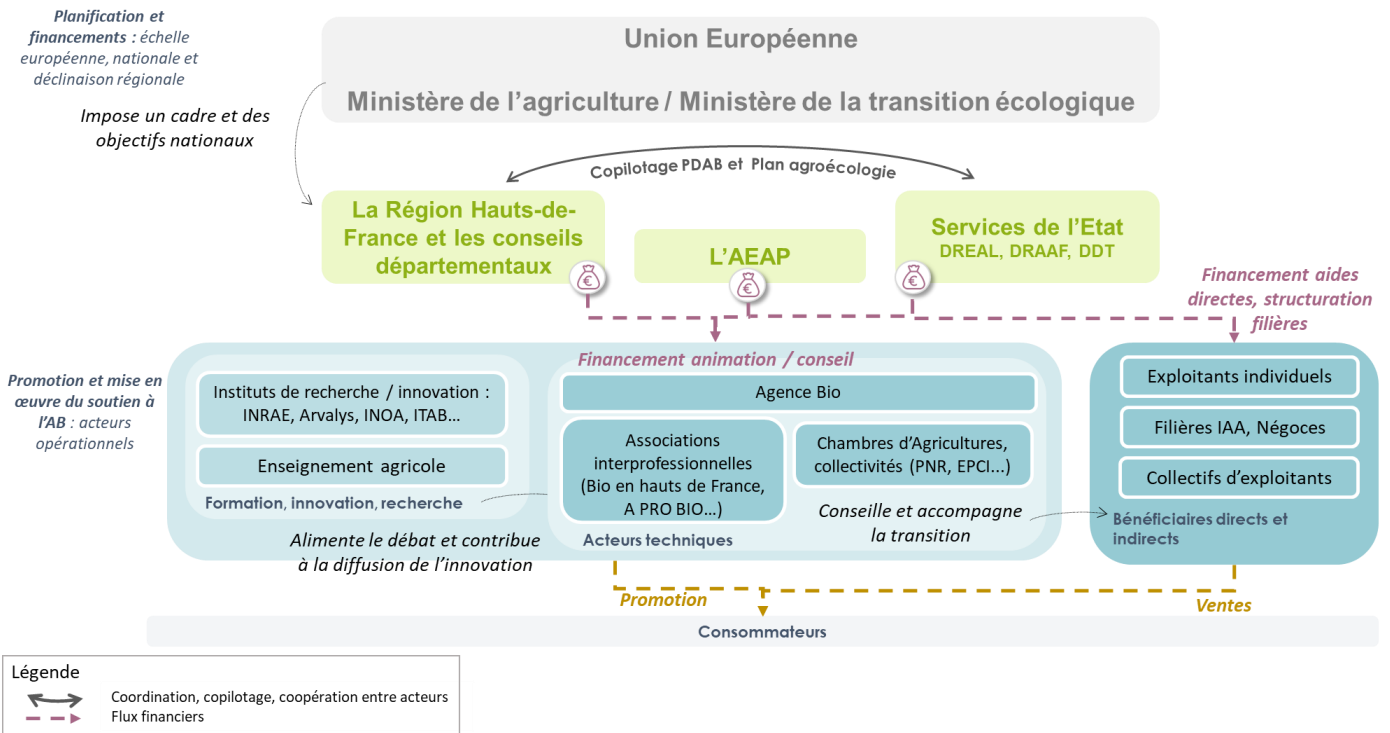
² Source : état des lieux 2019, AEAP.

Nombre d'exploitations converties en agriculture biologique **multiplié par 3** entre 2000 et 2016 sur le bassin Artois-Picardie.

Sur le bassin Artois-Picardie, **pour réduire les pressions agricoles phytosanitaires, le développement de l'agriculture biologique est encouragé** par de nombreux acteurs institutionnels (le Conseil Régional des Hauts-de-France, la DRAAF, l'AEAP, les chambres d'agriculture).

Concrètement, ces initiatives se sont traduites par une hausse de l'agriculture biologique sur le bassin : entre 2000 et 2016, le nombre d'exploitations converties a été multiplié par 3², principalement sur les départements de la Somme et du Nord. Cette évolution est plus marquée que pour la moyenne nationale française (+ 70%).

Ces résultats sont le fruit **d'une politique partenariale mobilisant plusieurs leviers**, qu'il s'agisse de l'animation, du conseil technique, du soutien aux filières biologiques (structuration, équipement) ou des aides directes aux exploitants. Le schéma ci-après propose une vision d'ensemble des acteurs mobilisés et des relations qu'ils entretiennent dans le cadre de la promotion de l'AB :



A partir de 2017, l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'engage dans le plan bio Hauts-de-France co-piloté par l'Etat et le Conseil Régional, dynamique partenariale qui élargit le spectre des acteurs mobilisés (Chambre d'agriculture, A PRO BIO, BIO en Hauts de France, etc.).

Les objectifs de cet appel à initiative s'articulent autour des 5 axes suivants. Ces objectifs s'inscrivent dans la lignée des orientations nationales :



Quel bilan du soutien à l'agriculture bio de l'Agence de l'eau Artois Picardie ?

Les interventions de l'Agence de l'eau

Ainsi, au travers **d'appels à projets et d'appels de fonds³**, l'AEAP participe au financement de la promotion de l'AB.

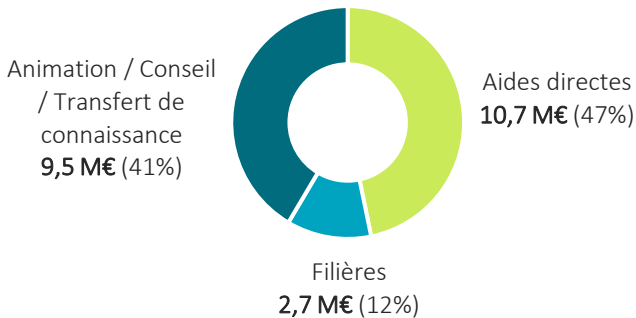
Depuis 2013, les volumes financiers mobilisés par l'AEAP en soutien à l'AB et à l'agroforesterie ont considérablement augmenté, passant de 0,41 M€ en 2013 à 3,54 M€ en 2021.

Ce constat est conforté par la contribution de l'AEAP à hauteur de 3,62M€ sur les zones à enjeu eau en 2017 du fait d'une surconsommation des enveloppes FEADER. L'AEAP a ainsi pris le relai sur une partie des fonds européens en intervenant en « top up » pour le financement des mesures de conversion et de maintien à l'agriculture biologique⁴ sur ces zonages.



Près de 23 millions d'euros ont été versés par l'AEAP en soutien à l'AB et à l'agroforesterie depuis 2013, soit en moyenne **2,5 millions d'euros/an** en l'espace de près de 10 ans.

Répartition des aides engagées par l'AEAP entre 2013 et 2021 par nature d'intervention en soutien à l'AB et à l'agroforesterie



L'AEAP contribue ainsi au financement des aides directes, à la structuration des filières biologiques et au déploiement de l'animation, du conseil et du transfert de connaissance en faveur de l'AB et l'agroforesterie.

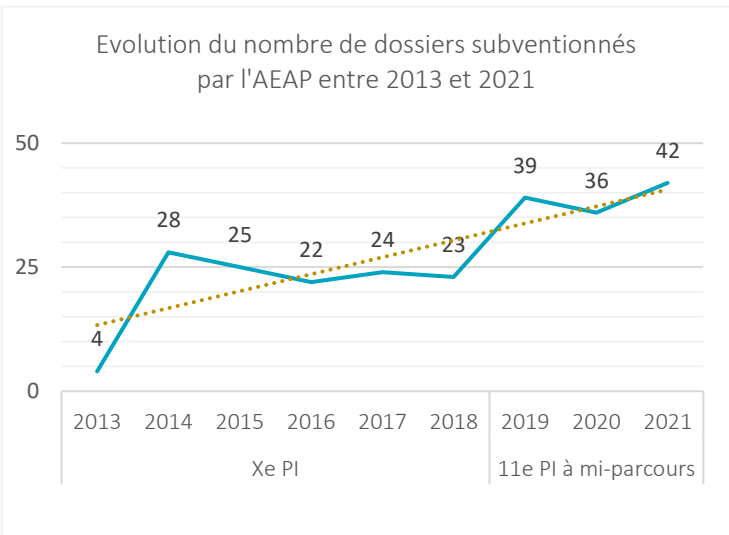
Depuis 2013, 47% des interventions de l'AEAP en soutien à l'AB sont des aides directes. 41% ont vocation à soutenir des projets d'animation et de diffusion de la connaissance afin de promouvoir ce mode de gestion agricole. Finalement, 12% des interventions (études de structuration et de faisabilité et financement d'équipements tels que des bâtiments de stockage, outils de conditionnement, etc.).

Cette politique se traduit par une dynamique certaine sur le territoire :

D'une part vis-à-vis du nombre de projets accompagnés par l'Agence de l'eau : entre 2013 et 2021, 243 dossiers ont été subventionnés en soutien à l'AB et à l'agroforesterie, dont 117 seulement entre 2019 et 2021.

A mi-parcours du 11^{ème} programme d'intervention (PI) de l'AEAP, le nombre de dossiers accompagnés avoisine d'ores-et-déjà le nombre total de dossiers traités pendant le X^{ème} PI.

Evolution du nombre de dossiers subventionnés par l'AEAP entre 2013 et 2021



³ Les aides au maintien et à la conversion en AB sont gérés par des appels de fonds qui ne transitent pas par des appels à projets mais par l'Agence de services et de paiements (ASP).

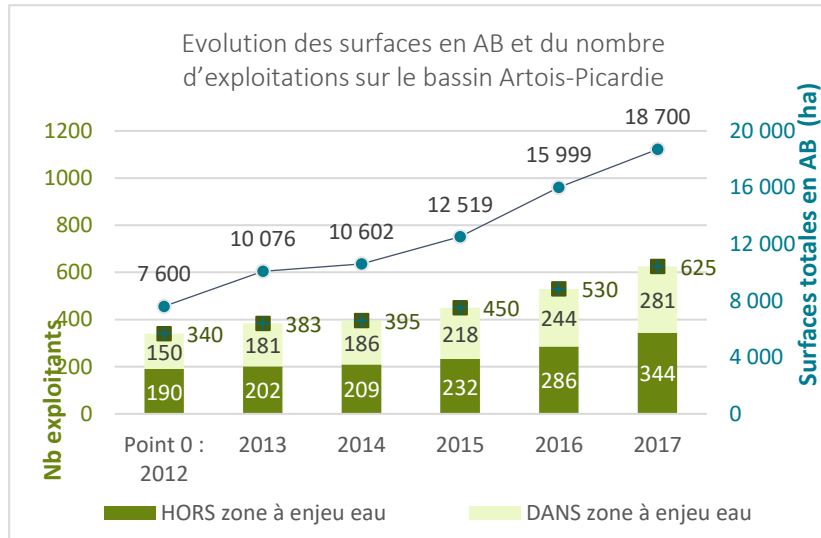
⁴ L'intervention de l'AEAP s'inscrit dans le cadre de la mesure 11 des Plans de Développement Rural Régionaux (PDRR).

A l'échelle de la Région Hauts-de-France, les **surfaces certifiées AB** ont été **multipliée par 2,6 entre 2015 et 2020**. Une dynamique équivalente est observée à l'échelle du bassin.

D'autre part, les **superficies converties et le nombre d'exploitations labellisées AB sont en constantes augmentation** (voir graphique ci-après).

A l'échelle régionale, les surfaces certifiées bio on considérablement augmenté depuis les années 1990⁵ passant de près de 1000 hectares de surface agricole engagée en bio à 52 500 hectares en 2020.

On retrouve cette croissance exponentielle à l'échelle du bassin. Le graphique suivant présente l'évolution des surfaces en AB et du nombre d'exploitants sur le bassin Artois-Picardie entre 2012 et 2017.



Globalement, la **politique de l'AEAP** de promotion à l'AB sur le bassin **permet de soutenir la conversion dans les zones à enjeu eau** et ainsi favoriser le développement des surfaces certifiées, **ce qui témoigne de l'intérêt de cette politique d'intervention**.

Retours d'expériences : la plus-value du soutien de l'Agence de l'eau

La **contribution de l'AEAP à de nombreux projets structurants permet de faciliter le changement de pratiques agricoles en impulsant une dynamique sur les territoires**. Plusieurs retours d'expériences de projets financés en partie par l'AEAP appuient ce sentiment.



Le financement du silo bio de Boiry pour la coopérative UNÉAL, un soutien de taille à la filière bio locale

Coût du projet : 530k €
Participation de l'AEAP : 212k € (40%)

Mise en service : juillet 2021
Capacité de stockage : 2300 tonnes

En 2020, la coopérative Unéal s'est lancée dans un projet de développement de l'agriculture biologique sur son territoire permettant d'accompagner ses adhérents dans le développement de toutes les agricultures et d'apporter des réponses aux consommateurs. Le développement de l'équipement s'avère être un maillon indispensable pour développer la filière biologique. La contribution au financement du silo par l'AEAP a constitué un véritable coup de pouce financier reconnu et salué par les acteurs.

⁵ **Note au lecteur :** ces données concernent l'ensemble de la Région Hauts-de-France. Ces résultats sont le fruit d'un travail partenarial et n'incombe qu'en partie à l'AEAP. Une prise de recul par rapport à l'interprétation de ces éléments est nécessaire même si le bassin hydrographique Artois-Picardie concerne sensiblement le même périmètre d'intervention que celui de la Région.

L'animation et l'accompagnement technique pour la promotion de l'AB sur le territoire du Parc Naturel régional de l'Avesnois



Participation de l'AEAP : en moyenne 300k€ /an qu'il s'agisse d'aides directes ou du financement des postes d'animateurs.

Le territoire de l'Avesnois, labellisé «Territoire bio pilote», concentre la majorité des exploitations en Agriculture Biologique de la région Hauts de France.

A partir de 2014, l'Agence de l'eau Artois-Picardie finance en partie le Plan bio de l'Avesnois, porté par le PNR et visant l'objectif ambitieux d'atteindre 30% de surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique en 2025.




L'accompagnement de l'AEAP porte à la fois sur des aides à la conversion et/ou au maintien des surfaces bio et sur du soutien au conseil technique. Cette approche croisée a contribué à impulser le maintien et la valorisation des surfaces favorables à la protection de la ressource en eau.

Evolution des surfaces en AB sur le territoire du PNR Avesnois entre 2017 et 2020 accompagné financièrement par l'Agence de l'eau Artois-Picardie





En 2017, 8% de la superficie du PNR Avesnois était dédiée à des cultures bio. En 2020, cette même superficie représentait 10% du périmètre total du PNR. A noter que la superficie bio ne représentait que 3,9% du périmètre en 2013.

Aujourd'hui, 1 ha sur 10 en Avesnois est conduit en agriculture biologique.

-  Périmètre du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
-  Superficies engagées en bio en 2017
-  Superficies supplémentaires engagées en bio en 2020

La dynamique bio est même un peu plus marquée dans les Aires d'alimentation de captage (AAC) et sur les Périmètre de protection de captages tel que souhaité dans les actions du Parc : sur les 8 522 hectares bio, 5 061 sont situés sur une AAC soit 60% des surfaces bio de l'Avesnois.

Le bilan qualitatif

	Forces 	Difficultés 
Bilan de la stratégie de l'AEAP	<ul style="list-style-type: none"> La participation de l'AEAP en soutien à l'AB sur les zones en enjeux eau est pertinente pour résorber les pressions induites par l'utilisation de produits phytosanitaires. L'intervention de l'AEAP s'inscrit en complémentarité avec les autres acteurs institutionnels du territoire et permet d'étoffer les ambitions de la politique à l'échelle régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'intervention de l'AEAP visant à accompagner la transition de l'agriculture conventionnelle ne se limite pas uniquement à la promotion de l'AB. Toutefois, les montants engagés par l'AEAP vis-à-vis de ces autres modes de production que la bio (agriculture de conservation, agroécologie, etc.), pourtant éligibles aux aides mais n'étant que peu connus des acteurs, sont plus marginaux. Cette méconnaissance peut entraîner des incompréhensions au niveau local et freiner les dynamiques à l'œuvre.
Facteurs incitant le changement de pratiques	<ul style="list-style-type: none"> Le financement d'aides directes aux exploitants est efficace s'il est accompagné par une structuration des filières aval. Sans filière aval, l'aide est plus une opportunité économique qu'une démarche environnementale efficace. <p>C'est également le cas de la filière lait bio. Dans le cas du 1^{er} ORQUE porté par NOREADE, la demande d'une laiterie de s'approvisionner en lait bio a joué un effet de levier pour convaincre les éleveurs de s'y engager.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement des exploitants est notamment conditionné à l'assurance de rendements relativement stables. Or, le changement de pratiques, notamment le passage en AB, peut menacer cette stabilité.
Procédures d'aides au sein de l'AEAP	<ul style="list-style-type: none"> Les agents en charge des appels à projets sont bien identifiés et disponibles. La durée des appels à projets de la promotion de l'AB a progressivement été allongée (passage de 3 à 6 mois), ce qui traduit une souplesse en matière d'intervention et permet aux porteurs de projets de mieux réagir face à ce type de démarche. 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de centralisation des données au sein de l'AEAP ne permet pas d'adopter une vision fine des impacts induits par le soutien financier. L'évolution des surfaces en AB sur les enjeux eau n'est pas centralisée et exploitée à partir de 2017 malgré l'existence de la donnée, ce qui peut complexifier le rapportage des effets de la politique aux instances.

Perspectives

- La **promotion d'autres systèmes économes en intrants**, systèmes de transition entre l'AB et l'agriculture conventionnelle semble intéressante pour impulser le changement de pratiques au sein des territoires. Plusieurs solutions techniques et agronomiques sont à considérer en matière de changement de pratiques, et notamment : le maintien de prairies, les cultures à bas niveaux d'impacts, le soutien à l'agroforesterie et aux infrastructures agroécologiques, etc.